

1. Définition

L'Aquathlon est une épreuve sportive qui consiste à enchaîner natation et course à pied dans cet ordre et sans arrêt du chronomètre entre les deux disciplines.

La Fédération Française de Triathlon (www.fftri.com) a reçu du Ministère des Sports, une délégation de service public pour organiser et promouvoir les Aquathlons.

2. Organisation

L'Aquathlon de Rillieux est organisé par l'association Rillieux Triathlon, 32 avenue du général Leclerc, 69140 Rillieux-la-Pape en partenariat avec la Mairie de Rillieux-la-Pape.

3. Challenge des écoles

3.1 Préambule

L'Aquathlon de Rillieux-la-Pape se veut un évènement ancré dans la vie de la cité. Depuis 2009, un Challenge des écoles a été créé pour les élèves de primaire.

Cette épreuve entièrement gratuite donne à l'Aquathlon une dimension qui résonne au-delà du simple cadre sportif car elle permet de renforcer la solidarité entre les élèves : ceux-ci ne participent pas pour une récompense individuelle mais pour que leur effort contribue à faire gagner leur école.

3.2 Principe

Chaque élève marque un point pour son école et l'établissement qui compte le plus d'élèves à l'arrivée remporte la victoire.

Afin de rendre équitable le Challenge, une pondération est appliquée selon les effectifs de chaque école.

3.3 Participants

Le challenge est réservé aux écoles primaires de Rillieux suivantes :

- ✓ Ecole les Allagniers ;
- ✓ Ecole les Brosses ;
- ✓ Ecole Canellas ;
- ✓ Ecole Castellane ;
- ✓ Ecole les Charmilles ;
- ✓ Ecole le Mont Blanc ;
- ✓ Ecole Paul Chevallier ;
- ✓ Ecole les Semailles ;
- ✓ Ecole Saint-Charles ;
- ✓ Ecole Vancia ;
- ✓ Ecole la Velette.

L'inscription d'une école devient effective dès lors que la fiche contact comprenant les coordonnées d'un référent a été retournée par courrier postal ou électronique à l'association Rillieux Triathlon.

Seules les écoles inscrites officiellement peuvent prétendre à la remise des récompenses.

3.4 Référent école

Le référent école est chargé d'assurer la liaison entre les organisateurs et les écoliers.

Le référent école se voit remettre des bulletins d'inscription ainsi qu'une affiche dédiée au 3^{ème} Challenge.

Le référent peut autoriser, s'il la trouve opportune, une présentation du Challenge aux écoliers de son établissement.

4. Date et lieu

Le 3^{ème} Challenge Aquathlon des écoles de Rillieux-la-Pape est organisé le 20 mars 2011 au Centre Nautique du Loup-pendu, 196 avenue de l'Hippodrome 69140 Rillieux-la-Pape.

La natation se déroule en piscine couverte (grand bassin de 25 m) et la course à pied dans le parc du centre nautique et le stade du Loup-Pendu.

5. Distances et catégories d'âge

Les enfants qui ont entre 6 et 8 ans (nés entre 2003 et 2005) font 50 mètres de natation (1 Aller-retour de bassin) et 400 mètres de course à pied.

Les enfants qui ont entre 9 et 12 ans (nés entre 1999 et 2002) font 100 mètres de natation (2 Aller-retour de bassin) et 800 mètres de course à pied.

6. Matériel nécessaire

Un maillot de bain est **obligatoire** pour la natation. Une paire de lunettes de piscine est fortement recommandée.

Un tee-shirt et une paire de chaussures sont **obligatoires** pour la course à pied.

L'organisateur remettra à chaque concurrent un bonnet de bain et un dossard.

Le concurrent pourra fixer son dossard à son tee-shirt ou utiliser une ceinture porte-dossard.

Attention : les épingles **ne sont pas fournies** par l'organisation.

7. Inscriptions

7.1 Droit d'inscription

L'inscription est **gratuite** pour les enfants scolarisés dans les écoles de Rillieux.

Le pass-journée (assurance obligatoire), est pris en charge pour chaque concurrent par Rillieux Triathlon, sous réserve de la fourniture des documents suivants :

- ✓ Un certificat médical attestant de la « *non contre-indication à la pratique sportive en compétition d'Aquathlon* » de moins d'un an à la date de l'épreuve (code du sport - art. L231-3).

Remarque : les enfants pouvant justifier d'une licence en cours de validité auprès de la Fédération Française de Natation (FFN) sont dispensés du certificat médical ;

- ✓ Une autorisation parentale.

7.2 Modalités

- ✓ **Inscription en ligne** à l'adresse suivante :

<http://aquathlon.tricclair.com/inscription-challenge-ecoles.php>

Important : le jour de la course, il sera nécessaire de présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'Aquathlon en compétition de moins d'un an à la date de l'épreuve et de signer une autorisation parentale. Sans ces documents, la participation à l'Aquathlon sera refusée.

- ✓ **Bulletin d'inscription**

Des bulletins sont disponibles auprès du référent Aquathlon de chaque école ainsi qu'à l'accueil du stade nautique du Loup-Pendu.

Le bulletin, accompagné du certificat médical et de l'autorisation parentale pourra être remis au référent Aquathlon de chaque école ou être déposé dans l'urne prévue à cet effet à l'accueil du centre nautique du Loup-Pendu.

Le concurrent peut vérifier sur le site internet que son inscription a bien été enregistrée : <http://aquathlon.tricclair.com/liste-inscrits.php>

7.3 Limitation du nombre d'inscriptions

Le nombre de participants au 3^{ème} Challenge Aquathlon des écoles de Rillieux-la-Pape est **limité à 110 concurrents**.

7.4 Date limite

Les participants peuvent s'inscrire, dans la limite des places disponibles, jusqu'au samedi 19 mars 2011.

Une permanence sera tenue par les adhérents du club, au centre nautique du Loup-Pendu pour prendre le cas échéant, les dernières inscriptions le samedi 19 mars 2011 de 12h à 17h sans interruption.

8. Renseignements

- ✓ A l'adresse mail suivante : aquathlon@trclair.com
- ✓ Par téléphone : 06.83.03.84.45

9. Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectue au centre nautique du Loup-Pendu, le 20 mars à partir de 8h30.

La liste des concurrents avec leur horaire de départ est affichée à l'entrée du centre nautique.

Chaque concurrent peut au préalable consulter son horaire de départ sur le site internet de l'épreuve à l'adresse suivante : <http://aquathlon.trclair.com/liste-inscrits.php>

Il est fortement conseillé aux concurrents de retirer leur dossard **au moins une heure** avant le début de leur épreuve.

10. Conditions de course

Les concurrents seront marqués sur la cuisse et le bras avant le départ.

Les concurrents sont appelés 10 minutes avant leur départ en chambre d'appel et pourront installer leur équipement de course à pied dans l'aire de transition lorsque le dernier nageur de la vague précédente aura quitté le bassin. Le départ de la natation se fait dans l'eau.

La combinaison de nage néoprène est interdite. Les compétiteurs doivent porter le bonnet fourni par l'organisateur. La sortie de l'eau s'effectue par le mur quelle que soit la ligne d'eau. La sortie de l'eau est du côté opposé aux plots. L'aire de transition se situe à la sortie du bassin.

Avant le départ, les concurrents doivent placer leur équipement de course dans le panier prévu à cet effet. Les équipements de natation seront placés dans ce même panier à la transition et restitués par l'organisation sur la ligne d'arrivée.

Les concurrents auront le buste couvert (tee-shirt ou autre) dès la sortie de la piscine. Les concurrents porteront en permanence leur dossard devant dès la sortie de la piscine.

11. Contrôle de passage

Les contrôles sont mis en place afin de répondre aux nécessités de sécurité et d'éthique. Outre le besoin de contrôler et de suivre la bonne progression de tous les participants, il s'agit également de s'assurer que tous effectuent le circuit dans sa totalité. A cette fin, un pointage des dossards est effectué :

- ✓ A l'entrée de l'aire de départ de la natation et à la sortie de l'eau ;
- ✓ A l'arrivée de la course à pied.

12. Sécurité

Plusieurs secouristes sont présents pour toute la durée de l'épreuve et en relation avec le SAMU (téléphone :15 ou 112).

13. Alimentation

Un ravitaillement réservé aux participants est disponible à l'arrivée sous forme de boissons et d'alimentation solide.

14. Récompenses

14.1 Récompenses des participants

Chaque participant au challenge qui termine l'épreuve marque un point pour son école et reçoit une médaille sitôt la ligne d'arrivée franchie.

14.2 Récompenses des écoles

A l'issue de la matinée, le classement des écoles sera établi et les établissements lauréats informés.

Dans un délai de 2 mois suivant l'épreuve, une cérémonie officielle de remise des prix aux écoles sera organisée conjointement par la Mairie et l'Association Rillieux Triathlon. L'ensemble des participants (référénts et aquathlètes) y sera convié par courrier postal ou électronique.

Le vainqueur du Challenge se verra remettre un trophée nominatif offert par la ville de Rillieux-la-Pape.

Les écoles les plus représentées à l'arrivée remporteront des bons d'achat d'une grande enseigne sportive.

Important : dans un souci d'équité, une pondération sera appliquée en fonction des effectifs de chaque école.

Les lots non réclamés le jour de la cérémonie deviendront la propriété de Rillieux Triathlon et seront, soit remis en jeu lors de l'édition suivante du Challenge, soit affectés à sa section jeunes.

Les résultats du Challenge seront disponibles le soir de l'épreuve sur le site internet de Rillieux Triathlon : <http://aquathlon.tricclair.com/resultats>

15. Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquels ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au 3^{ème} Challenge Aquathlon des écoles de Rillieux-la-Pape, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements les traités en vigueur.

16. Réserves

L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler un ou plusieurs intitulés du règlement en cas de force majeure. L'organisation affichera les modifications avant le départ de l'Aquathlon.

Un concurrent ou son entourage ayant un comportement antisportif pourra se faire exclure par les arbitres après consultation du règlement sportif de la Fédération Française de Triathlon (www.fftri.com).

L'organisation se réserve le droit de refuser toute inscription qu'elle jugera inopportune et ce, sans avoir à en justifier la raison.

L'organisation se réserve le droit d'annuler le challenge si les conditions météorologiques n'étaient pas favorables à la tenue de la manifestation sportive.

Tout ce qui n'est pas autorisé dans le présent règlement, dans le règlement de la Fédération Française de Triathlon et dans le règlement de la piscine (stade nautique du Loup-Pendu à Rillieux-la-Pape) est formellement interdit.